



**N° CIAS 03.03.2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre en exercice : 21

Présents : 11

Votants : 14

**Date de la convocation : 05.03.2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi douze mars, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Créonnais, dûment convoqué par le président du CIAS - Monsieur Alain ZABULON, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion du CIAS à 19h00.

**PRESENTS (11) :**

- **ÉLUS :** Le Président du CIAS : Alain ZABULON ; CREON : Josette BERNARD ; BARON : Sophie RENAUD ; SADIRAC : Estelle METIVIER ; SAINT-LEON : Nadine DUBOS ; VILLENAVE DE RIONS : Joelle RIVAULT ;

- **NOMMÉS :** Secours Catholique : Nathalie LAFFARGUE ; SOCIETE CIVILE : Chantal HABATJOU ; Mission Locale des Hauts de Garonne : Sébastien DUNOGUIER ; La Cabane à Projets : Jocelyne SERRE ; SOCIETE CIVILE : Nicole MARTIN

**EXCUSÉS AYANT DONNE POUVOIR (03) :** LE POUT : Ramona CHETRIT pouvoir à Alain ZABULON ; Société Civile : Isabelle AUVRAY pouvoir à Sophie RENAUD ; SAINT GENES DE LOMBAUD : Maryvonne LAFON pouvoir à Joelle RIVAULT ;

**EXCUSÉS (04) :** CURSAN : Frédéric PAUL ; Mission Locales des deux Rives : Jean-Michel BIREM ; Association Le Prado : Christophe DE MARCO ; LOUPES : Agnès TEYCHENEY ;

**ABSENTS (3) :** UTLC : Dominique GILBERT ; CIDFF : Marie Françoise RAYBAUD ; LA SAUVE : Floriane DUVIGNAC ;

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil d'Administration désigne Nathalie LAFFARGUE secrétaire de séance.

**Objet : Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2024**

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Le Président  
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,  
- après en avoir délibéré : à l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2024 comme suit :

**Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice : excédent 21 355.03€

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) excédent : 39 280.41€

Résultat de clôture à affecter : **60 635.44€**

**Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice : excédent 1 436.44€

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) excédent 3 026.53€

Résultat comptable cumulé (à reporter au R001) : **excédent 4 462.97€**

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement : 0€

En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002) : **60 635.44€**

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement

Excédent reporté : F (R 002) : **60 635.44€**

Section d'investissement

Solde d'exécution N-1 : I (R001) : **4 462.97€**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) : 0€

*Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représenté :*

**- Adopte l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2024.**

*Monsieur le Président,*

*\* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.*

*\* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**Fait et délibéré ce jour, mois et an que ci-dessus**

**Au registre sont les signatures**

**Pour copie conforme**

**La Secrétaire de séance**

**Nathalie LAFFARGUE**



**Le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale**

**Monsieur ZABULON Alain**



**Le Président  
Alain ZABULON**